

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

1163 W

Déclaration de Maladie : N° P19- 0003268

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10.017

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

BERRADA NADIA

Date de naissance : 02.04.1964

Adresse : Rue 3, groupe W, n° 58 60 El Oulef

Tél. : 06 61 23 42 32 Total des frais engagés : 18.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Hasna AZMI
Rhumatologue
14. Bd. de Paris
CASARLANCA

Date de consultation : 26/04/2022

Nom et prénom du malade : Bernada Nadia

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Scapulo Palgie G de

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 18/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

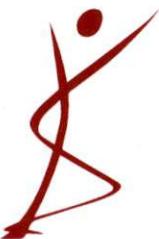
MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
26/04/22	CG		0,00	DR. HASSAN AZMI Rheumatologue 14, Bd. de Paris CASABLANCA
82				

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature Cabinet de Physiothérapie	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
ARSAOUT YASSIR Lotissement Missimi Rue 20 N°7 Bd. Abder Razzak Hay Hadid (Tél : 05 4000 1116 GSM : 0212) 06 50 131 659	12/82	12				12 x 150 = 1800,00	

Yassir ARSAOUI

Diplômé de l'Académie de Moscou
Kinésithérapie - Electrothérapie
Gymnastique Médicale
Massages Médicaux



عرساوی یاسر

خريج اكاديمية موسكو
الترويض الطبي - المعالجات الكهربائية
الرياضة الطبية التدليك الطبي

Casablanca, le

20/06/2022

FACTURE

Nom & Prénom : *Mme BERRADA NADIA*

Employeur :

A.T : du

Assurance : N° réf. :

12 séances de Kinésithérapie de l'épaule
gauche pour Scapulalgie gauche sur
Tendinopathie calcifiante du supra-
épineux.

$$12 \text{ AMM} = 12 \times 150$$

Total :

1800,00

MAD

Arrêter la présente facture à la somme de

Huit cents dirhams

Cabinet de Kinésithérapie

ARSAOUI Yassir

Lotissement Missimi Rue 20 n°7

Bd. Abou Regrag - Hay Hassani

Tél. : 05 4000 1116

GSM : (+212) 06 50 123 659

Autorisation n°110/DAA/SPA du 2005/05/03

Lotissement Missimi - Rue 20 n°7 - Bd. Abou Regrag Hay Hassani Casablanca - MAROC

Tél. : +212 808 532 136 • GSM : +212 650 133 659

ICE n° 001681346000046 - IF n°51453019 - Patente n°35020137 - CNSS n°7272785

Dr. Hasna AZMI

Rhumatologue

Maladies des os, des articulations,
des muscles et de la colonne
vertébrale



الدكتورة حسناء عزمي

إختصاصية في أمراض الروماتيزم
أمراض العظام والمقاصل والعضلات
وأمراض العمود الفقري

Casablanca, le 26/04/2022 الدار البيضاء في

7^e Berrada

Nadia

Scapulalgie droite sur
Tendinite opathie calcifiante du

Supra - épaule

Cabinet de Kinésithérapie
ARSAOUI Yassir
Lotissement Missimi Rue 20 N°7
Bd. Abou Regrag - Hay Hassani
Tél.: 05 4000 1116
GSM : (+212) 06 50 133 659

⇒ 12 séances de

Récéthérapie de l'épaule
Gauche

physiothérapie
travail en décompression

Lx / sem



Le physiothérapeute travaille sur la
musculature et les articulations.
Il peut également faire des exercices
de renforcement musculaire et des étirements
pour aider à prévenir les blessures.

Dr.
Hassen
AZMI

ANCA

BERRADA NADIA

De: BERRADA NADIA
Envoyé: vendredi 15 juillet 2022 16:53
À: pec@mupras.com
Objet: TR:
Pièces jointes: PRISE EN CHARGE PEC-délivré-MLE 10017.pdf; dossier kene.pdf

Bonjour,

Comme discuté précédemment, et suite à l'annulation de la prise en charge , tout en gardant l'accord pour faire les séances, merci de trouver , ci-joint, une copie scannée, de la feuille de mutuelle avec le montant que j'ai engagé pour les 12 séances de Kinéthérapie.

L'originale vous sera communiquée par le bureau de la mutuel au siège dédié à cet effet

Bonne réception

Nadia BERRADA
Département Affaires Juridiques
Mle 10017

De : BERRADA NADIA
Envoyé : mercredi 8 juin 2022 10:47
À : pec@mupras.com
Objet : TR:

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir annuler la prise en charge que vous n'avez accordé , ci-joint copie, je suis contrainte de changer de kinésiste, car cette dernière termine à 16 HOO, alors que je quitte mon travail à 17h00.
A savoir , je n'ai débuter aucune séance avec la kinésiste.

J'ai contacté un autre kinésiste avec qui j'ai convenu des séances après 17h00, toutefois, ce dernier n'accepte pas de prise en charge. Pour ce faire, je vais le payer et revenir vers vous pour un remboursement.

Merci pour votre assistance

Nadia BERRADA
Département Affaires Juridiques
Mle 10017

De : BERRADA NADIA
Envoyé : lundi 16 mai 2022 14:09
À : pec@mupras.com
Objet :

Bonjour

Merci de donner votre accord pour faire des séances de kinésithérapie selon l'ordonnance en pièce jointe.

Cordialement

Nadia BERRADA

116341



CASABLANCA, Le 25 mai 2022

DR. BENKIRANE HIND
102 BD OUED OUM RABII RES SALMA RDC
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE TOTALE

Identifiant adhérent : 010017_1964-04-02_NADIA

N/REF : 20221450015623

Adhérent : BERRADA NADIA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de NADIA BERRADA.

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant total de* **2400.00 MAD**

Validité de prise en charge : du 25-05-2022 au 25-08-2022.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Center d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à NADIA BERRADA.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- **Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.**

* Pour information, la part adhérent : **780.00 MAD**

JOUR	H.	JOUR	H.	JOUR	H.	JOUR	H.
8/6/22	17h30	12/6/22	17h30				
10/6/22	17h30	14/6/22	17h30				
13/6/22	17h30						
17/6/22	17h30						
20/6/22	17h30						
24/6/22	17h30						
27/6/22	17h30						
01/7/22	17h30						
04/7/22	17h30						
06/7/22	17h30						

Cabinet de Kinésithérapie
 ARSA Oujda Yassine Sir
 Lotissement Aoujda
 Bd. Abou Regrag
 Tel.: 06 85 50 11 16
 GSM : 06 50 133 659

En cas d'indisponibilité, prière d'aviser pour reporter votre séance.
 Autrement les rendez-vous non respectés seront dûs.
 Merci pour votre compréhension.



payé 1800迪拉姆 le
20/06/2022

Cabinet de Kinésithérapie

Yassir ARSAOUI

Kinésithérapeute - Physiothérapeute

- Rhumatologie - Neurologie
- Traumatologie - Kiné Respiratoire
- Gymnastique Médicale Corrective
- Massage médical, relaxant, amincissant

Lotissement Missimi - Rue 20 n°7 Bd. Abou Regrag Hay Hassani
Casablanca - MAROC (en face de Marjane)

Tél : +212 808 532 136 • GSM : +212 650 133 659

CARTE DE SEANCES

Patient : Hme Nadia BERRADA

A.T / A.S / Autres :

Assurance :

Police n° :

Nombre de séances :

1200迪拉姆